

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 juin 2022

Vote(s) pour : 47
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 juin 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
 Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-06-20-BD-3 :

Autorisations de Programmes - Affectations.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 adoptant le budget supplémentaire 2021 et approuvant l'inscription de deux nouvelles Autorisations de Programmes (AP) sur le budget transport, à savoir :

- 21QVTC01 – Création d'une 3^{ème} ligne de BHNS (Bus à Haut Niveau de Services),
- 21QVTC02 – Prolongement ligne Mettis A,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 portant approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement 2022-2026,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 28 février 2022 adoptant le budget primitif 2022 et approuvant l'inscription de nouvelles Autorisations de Programmes et notamment :

- 22ESPM01 – Création d'une nouvelle piscine métropolitaine,
- 22ATEC02 – Restauration des Thermes antiques du Musée,
- 22ATEC03 – Pavillon de la Biodiversité,
- 22ATEC04 – Programme de requalification de l'Opéra-Théâtre,

CONSIDERANT qu'afin de mener à bien la réalisation des opérations visées ci-dessus, il est nécessaire de procéder aux affectations d'AP,

DECIDE l'affectation des AP suivant le détail ci-dessous :

Identification	Affectation AP	Reste à affecter
22ESPM01 – Création d'une nouvelle piscine métropolitaine	Chapitre 20 : 555 000 € Chapitre 21 : 17 445 000 €	0 €
22ATEC02 – Restauration des Thermes antiques du Musée	Chapitre 21 : 250 000 €	750 000 €
22ATEC03 – Pavillon de la Biodiversité du Musée	Chapitre 21 : 3 000 000 €	0 €

22ATEC04 – Programme de requalification de l'Opéra-Théâtre	Chapitre 20 : 267 000 € Chapitre 21 : 22 733 000 €	0 €
21QVTC1 – Création d'une 3 ^{ème} ligne de BHNS (Bus à Haut Niveau de Services)	Chapitre 20 : 6 000 000 € Chapitre 23 : 4 000 000 €	55 700 000 €
21QVTC02 – Prolongement ligne METTIS A	Chapitre 20 : 700 000 € Chapitre 23 : 1 300 000 €	3 600 000 €

Pour extrait conforme
Metz, le 21 juin 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20220620-2022-06-DB3-DE

Numéro de l'acte : 2022-06-DB3
Date de décision : lundi 20 juin 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Autorisations de Programmes - Affectations
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 23/06/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220620-2022-06-DB3-DE
Document principal : 99_DE-3.pdf

Historique :

22/06/22 10:06	En cours de création	
22/06/22 10:08	En préparation	Catherine DELLES
23/06/22 14:50	Reçu	Catherine DELLES
23/06/22 14:51	En cours de transmission	
23/06/22 14:54	Transmis en Préfecture	
23/06/22 15:02	Accusé de réception reçu	